

MONACO BUSINESS NEWS

Journal de la Fédération des
Entreprises Monégasques (FEDEM).



DESRIPTIF

Journal d'information générale axé sur les thèmes économiques, sociaux, juridiques, culturels, qui présente un instantané des actions entrepreneuriales, patronales et syndicales.

Mettant en exergue les entreprises monégasques, à travers ses portraits d'entreprises et ses interviews, ce journal défend et promeut le savoir-faire national.

Chaque édition comprend un dossier sur un thème d'intérêt général, une note juridique axée sur des sujets spécifiques au droit social monégasque, ainsi qu'un billet économique sur les grandes orientations de la Principauté. Elle apporte aussi les informations utiles et nécessaires aux entreprises au travers d'enquêtes et de communiqués, et en proposant les indices sociaux actualisés.

TIRAGE

2800 exemplaires.

DIFFUSION

La diffusion est assurée par un publipostage de 2 500 adresses comprenant les membres de la Fédération des Entreprises Monégasques, une sélection d'entreprises (supérieures à 5 employés) et de cabinets d'affaires répertoriés dans le Kompass Monaco ainsi que les principaux services gouvernementaux.

Monaco Business News est aussi vendu dans les kiosques de la Principauté au prix de 2 € l'unité.

Nouveau!

Téléchargeable au format PDF sur le site www.fedem.mc et annoncé sur les réseaux sociaux (@fedemmonaco - facebook.com/fedemmonaco)

LECTORAT

Le Monaco Business News est lu par :

- Les chefs d'entreprises, dirigeants et cadres des entreprises monégasques ;
- Les autorités gouvernementales et les responsables des services administratifs ;
- Les médias.

ENVIRONNEMENT PUBLICITAIRE

Banque, construction, industrie, commerce, assurance, services : toutes les sociétés souhaitant communiquer auprès des dirigeants et des chefs d'entreprises monégasques.

PARUTION

Trimestrielle : avril, juillet, octobre, décembre.



MONACO BUSINESS NEWS

Journal de la Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM).

épi
COMMUNICATION
Le Coronado - 20, avenue de Fontvieille
B.P. 632 - 98013 Monaco CEDEX
Tél. +377 97 97 60 00 - Fax +377 97 97 60 30
info@epi.mc www.epi.mc

TARIFS ANNUELS DE PUBLICITÉ

EN EUROS HORS TAXES (+TVA au taux en vigueur)

ÉDITIONS 2017

2 ^e DE COUVERTURE	3 000
3 ^e DE COUVERTURE	2 500
4 ^e DE COUVERTURE	3 500

PAGES INTÉRIEURES

Page	2 000
1/2 page	1 600
1/4 de page	1 200
1/8 de page	800
Pied de page (Logo+Petit texte+Adresse)	600
Petite annonce - 1/16 de page (Logo+Petit texte+Adresse)	400

Ces prix s'entendent fichier informatique, épreuve couleur certifiée, fournis par vos soins.

Les publicités ne pourront paraître ni en 1^{er} de couverture, ni dans la rubrique juridique.

Les emplacements des publicités sont tributaires de la mise en page et ne peuvent être contractuels.

DÉGRESSIF

2 numéros: -10%

3 numéros: -15%

4 numéros: -20%

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- Journal de 32 pages au format 20x29,7 cm.
- Impression offset en quadrichromie sur papier demi-mat 110 gr

ÉLÉMENTS À FOURNIR

Fichier numérique type PDF 1.3 Haute Définition (300 dpi), en séparation CMJN, sans aucun ton direct (Pantone) + épreuve de contrôle certifiée.

NB: sur l'épreuve doivent figurer barre de contrôle, heure et date identiques au fichier fourni.

Aucun document en Word, PowerPoint, Publisher, Corel ou autres ne sera pris en charge.

Dernier délai de remise du fichier numérique: 3 semaines avant parution.

FORMATS DES PUBLICITÉS (LARGEUR x HAUTEUR)

PAGE PLEIN PAPIER 200 x 297 mm	1/2 PAGE 170 x 135 mm	1/4 DE PAGE 81 x 135 mm	1/8 DE PAGE 81 x 65,5 mm	PETITE ANNONCE 81 x 30,75 mm	PIED DE PAGE 170 x 30,75 mm

+ COUPE (fond perdu de 3 mm en plus de chaque côté).

CONDITIONS GÉNÉRALES

diffuser ou non l'annonce en fonction des éléments techniques en sa possession. En toute état de cause l'annonce devra être réglée conformément aux termes de l'ordre d'insertion.

Emplacements dans les plans: EPI sam se réserve le droit de modifier le positionnement de l'annonce à l'intérieur de la zone choisie. Sa position définitive sera établie dans le bon-à-tirer qui sera adressé au client avant tirage.

Bon-à-tirer: dans le cas où l'ordre d'insertion fait l'objet d'une présentation de bon-à-tirer, le client doit obligatoirement le retourner à EPI sam revêtu de son accord avant la date spécifiée. Passé ce délai, EPI sam déclinera toute responsabilité sur d'éventuelles erreurs lors de l'impression.

Documents fournis: EPI sam ne répond plus des photos, documents et fichiers numériques fournis par le client, non réclamés dans un délai d'un an à dater de la dernière diffusion.

Éléments techniques: les fichiers numériques doivent être de type PDF 1.3 Haute Définition (300 dpi), en séparation CMJN, sans aucun ton direct (Pantone). Ils doivent être accompagnés d'épreuve de contrôle certifiée. NB: Sur l'épreuve doivent figurer barre de contrôle, témoin de densité d'encre, heure et date identiques au fichier fourni. EPI sam est déchargée de toute responsabilité en cas de fichier non conforme aux spécificités mentionnées ci-dessus.

Paiement: 50% à la commande, par chèque libellé à l'ordre de EPI s.a.m., le solde à parution ou 8 jours avant en cas d'affichage. Les remises, dégressifs ou conditions particulières sont accordés sous réserve

qu'aucun incident de paiement ne soit enregistré. Tout incident de paiement entraîne automatiquement leur annulation et leur facturation immédiate. Le paiement est dû à la contraction. Toutefois, des facilités de règlement peuvent être accordées sous réserve du respect des dates d'échéances. En cas de retard de paiement d'une seule échéance, EPI sam pourra suspendre l'exécution des ordres, jusqu'au paiement de la totalité des sommes restant dues. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera:

- La déchéance du terme et l'exigibilité de toutes les sommes restant dues au titre de tous les ordres passés par le client.
- L'exigibilité d'une indemnité à titre de clause pénale égale à 25% des sommes restant dues au titre de tous les ordres passés par le client, et non inférieure à 2 500 €, outre les frais de banque et les frais judiciaires éventuels.
- Le paiement d'intérêts à un taux de 1,5% par mois.
- L'annulation de toute remise, dégressif et conditions particulières consenties, et leur facturation immédiate.

Responsabilité: en tout état de cause, tout intermédiaire (agence de publicité, mandataire,...) adressant un ordre agit tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de l'annonceur; l'un et l'autre sont solidairement responsables du paiement de l'ordre.

Reserves: EPI sam se réserve le droit de refuser ou d'annuler tout ordre de publicité ou annonce sans avoir à fournir le motif du refus. L'acceptation par EPI sam d'un ordre de publicité ne confère au client que le droit d'occuper l'espace objet de cet ordre.

Juridiction: tout différend pouvant résulter de l'application des contrats sont de la compétence des tribunaux de la Principauté de Monaco.

TOUTE SOUSCRIPTION D'UN ORDRE DE PUBLICITÉ IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES CI-DESSUS.